

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste

habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1095

VENDREDI 15 MAI 2015

Dispensé de timbrage BREST CTC

Loi renseignement

La loi sur le renseignement a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 5 mai. Loin des fantasmes sécuritaires cette loi donnera à nos services de renseignement le cadre légal et les outils destinés à anticiper les actes terroristes.

Déjà, à la fin du deuxième septennat de François Mitterrand, c'est la gauche qui a eu le courage d'adopter la loi du 10 juillet 1991, relative au secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques.

Mais cela n'était pas suffisant et, depuis plusieurs mois, le gouvernement travaille à un projet de loi pour sécuriser nos services de renseignement qui ne disposent pas de toutes les garanties législatives. C'est même sous le gouvernement de Jean-Marc Ayrault que les premières consultations furent lancées. Il est très tentant pour certains de vouloir faire un parallèle entre le patriot act américain, adopté après les attentats du 11 septembre et la loi renseignement française, mais les deux textes n'ont absolument rien à voir.

« Le renseignement représente un budget d'environ 1 milliard d'euros. Mais il existe six agences, dépendant de plusieurs ministères qui n'échangent pas systématiquement leurs informations. Il ne s'agit pas de mauvaise volonté ou de guerre entre des services, mais tout simplement d'une disposition légale qui interdit le croisement de fichiers. Et pourtant, les récentes affaires ont mis en évidence l'importance de la coopération entre les services de renseignement », expliquait Jean-Jacques Urvoas juste avant la présentation du projet de loi.

À l'occasion des travaux parlementaires, les députés ont cherché le plus



Efficacité et protection des libertés

juste équilibre. « La Commission nationale du contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), nouvelle autorité régulatrice des interceptions, s'est ainsi vue dotée de prérogatives renforcées et rendra des avis obligatoires, dont le premier ministre ne pourra se départir qu'en en endossant la responsabilité entière », explique la députée Sandrine Mazetier. La composition de cette autorité a été modifiée, afin de davantage garantir son indépendance : trois députés et trois sénateurs de la majorité comme de l'opposition y siègeront, de même que trois conseillers d'État et trois membres de la Cour de cassation, nommés par ses responsables ; y siègera également une personnalité qualifiée nommée par l'ARCEP. De même, l'objet des interceptions a été davantage défini. De plus, le droit de toute personne à connaître si des investigations la concernent a été confirmé.

Les services des renseignements ont vu davantage encadrées les interceptions réalisées, avec notamment la réduction des délais de conservation des données. Le statut de « lanceur d'alerte » a été inséré dans le texte. La protection des libertés et l'assurance de leur garantie sous la compétence du Conseil d'État, juridiction indépendante, ont été au cœur du travail parlementaire.

CAP
FINISTÈRE

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 13/05/2015



PRESSE
URGENTE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Indigne !

Voilà maintenant que la droite ose demander le retrait de la réforme du collège ?! Elle ne cherche pas à l'amender, à la réorienter, encore moins à l'améliorer ou à l'enrichir. Non. Elle demande purement et simplement son abandon. Comme s'il n'y avait rien à changer. Il est vrai qu'au pouvoir, l'UMP n'a engagé aucune réforme ambitieuse. Elle s'est contentée de limiter les moyens matériels et humains de manière à accentuer encore plus les inégalités.

Pire, cette demande de retrait ne repose que sur des mensonges à propos de propositions de programmes en histoire.

La réforme du collège est indispensable pour donner à tous les jeunes Français les mêmes chances de réussir leurs études. La droite au pouvoir s'accommodait très bien de voir 150 000 jeunes quitter le système scolaire sans qualification. Nous, non !

PS29

Chiffre de la semaine

1 milliard d'euros

C'est le montant, sur trois ans, du plan pour le numérique à l'école, annoncé le 7 mai par François Hollande.